

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) jour du mois d'avril 2016, à dix-neuf heures (19h00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert et Claude Poulin, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présente madame Sylvie Foster, directrice générale.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et livrés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Les sujets de l'ordre du jour sont :

1. Règlement d'emprunt numéro 199 modifiant le règlement numéro 171 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 250 000 \$ :
  - 1.1 adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques;
  - 1.2 résolution de concordance;
  - 1.3 résolution de courte échéance.
2. Assurances municipales : retirer la couverture pour la CEF.
3. Présenter une demande d'aide financière pour refaire le pavage du chemin de Port-au-Persil, dans le cadre du « Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL) ».

**Rés # 16-04-18      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 16-04-19      ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 199, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 171, AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 250 000 \$**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers QUE :

- la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 3 mai 2016 au montant de **575 000 \$** effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 171. Ce billet est émis au prix de **98,49700 \$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>21 800 \$</b>	<b>1,75000 %</b>	<b>3 mai 2017</b>
<b>22 500 \$</b>	<b>1,90000 %</b>	<b>3 mai 2018</b>
<b>23 100 \$</b>	<b>2,05000 %</b>	<b>3 mai 2019</b>
<b>23 700 \$</b>	<b>2,15000 %</b>	<b>3 mai 2020</b>
<b>483 900 \$</b>	<b>2,25000 %</b>	<b>3 mai 2021</b>

- les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

**Rés # 16-04-20      RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite emprunter par billet un montant total de 575 000 \$:

<b>Règlement d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
171	575 000 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Poulin

APPUYÉ PAR monsieur Gilles Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 575 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 171 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 3 mai 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>21 800 \$</b>
<b>2018</b>	<b>22 500 \$</b>
<b>2019</b>	<b>23 100 \$</b>
<b>2020</b>	<b>23 700 \$</b>
<b>2021</b>	<b>24 400 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>459 500 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Siméon émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 mai 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 171, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Rés # 16-04-21      ADOPTION DU TABLEAU COMBINÉ**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du *sommaire du tableau combiné* relatif au refinancement du règlement numéro 171:

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire <b>Québec</b>		Affaires municipales et Occupation du territoire Service de l'information financière et du financement	
<b>SOMMAIRE DU TABLEAU COMBINÉ</b>			
Municipalité/organisme:	15058 M Saint-Siméon		
No du financement :	6		
Date de l'émission:	3 mai 2016		
Nbre de règlements refinancement:	0	Montant refinancement:	0 \$
Nbre de règlements nouvel argent:	1	Montant nouvel argent:	575 000 \$
Nbre de règlements total:	1	Montant total de l'émission:	575 000 \$
Règlements faisant l'objet:	171		
	de la présente émission		

**Rés #16-04-22      ASSURANCES DE LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser nos assurances d'enlever la couverture pour *Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix*, à l'Avenant AA005- Assuré additionnel.

**Rés #16-04-23          PAVAGE DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour refaire le pavage du chemin de Port-au-Persil, dans le cadre du "Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL), et ce, tel que recommandé dans le Plan d'intervention quinquennal de la MRC de Charlevoix-Est, dont la réalisation des travaux est prévue en l'an 1.

Une période de questions sur les sujets de la présente séance est réservée au public. Elle débute à 19 h 09 et prend fin à 19 h 09 (aucune question).

**Rés # 16-04-24          FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 10.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale/secrétaire-trésorière